

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E139895 VALABLE JUSQU'AU 21/11/2025

ÉDITÉ LE 04/09/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

00028

Date de création: 02/04/1996 Forme juridique :

SARL

Capital: 7 168

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC DOUAI 1996B50057

Siret: 404 734 154

Code NACE: 4399C

Numéro caisse de congés payés : Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 159282686 Q 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 159282686 Q 001

Situation fiscale et sociale: A jour au 31/12/2023

Raison sociale: SARL DELPRO

20 RUE SAINT-DRUON 59400 CAMBRAI

Téléphone: 03 27 82 18 60 Portable : 06 07 57 19 99

Site Internet: www.delpro.fr E-mail: delpro@delpro.fr

Responsabilité légale :

COLOMAR PASCAL, MANUEL CO-GÉRANT / PROY FRÉDÉRIC CO-GÉRANT

Fax:

Effectif moyen: 2 Tranche de classification: EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/11/2023
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Électricien, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste, Plombier)	22/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	
o Radiateurs électriques, dont régulation.	22/11/2023
o Ventilation mécanique	22/11/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	22/11/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	22/11/2023
o Isolation des combles perdus	22/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT **DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

1/1

AGENCE DE LILLE 272, BOULEVARD GEORGES **CLEMENCEAU** B.P. 16013

59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le «

référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences

complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.